Nations Unies S/PV.6509



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6509e séance

Lundi 4 avril 2011, à 15 heures
New York

Président :	M. Osorio.	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud.	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine.	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique.	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria.	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Marl Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

11-28771 (F)





La séance est ouverte à 15 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Puisqu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, je saisis l'occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Li Baodong, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour sa présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2011. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en félicitant vivement l'Ambassadeur Li et sa délégation du grand savoir-faire diplomatique avec lequel les travaux du Conseil ont été menés le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Abdel-Elah Mohamed Al-Khatib, Envoyé spécial du Secrétaire général en Jamahiriya arabe libyenne, à participer à la présente séance.

Je donne la parole à M. Al-Khatib.

M. Al-Khatib (*parle en anglais*) : Je sais gré au Conseil de sécurité de l'occasion qu'il me donne de l'informer de la situation en Libye et de passer en revue les événements survenus depuis le dernier exposé présenté par le Secrétaire général le 24 mars (voir S/PV.6505), y compris ma deuxième mission dans le pays.

Malgré l'efficacité des efforts déployés par les membres de la coalition pour imposer une zone d'exclusion aérienne et protéger les civils, les combats ont continué entre les forces terrestres de l'opposition armée et les fidèles du colonel Kadhafi. Le 31 mars, les forces armées terrestres du colonel Kadhafi ont repris une ville pétrolière stratégique, Ras Lanouf, et se sont considérablement rapprochées d'une autre ville importante de l'est du pays, Brega, reprenant ainsi presque tout le terrain gagné par les combattants de l'opposition depuis le début des frappes aériennes internationales, le 19 mars. Le 31 mars toujours, un des plus hauts responsables du régime, le Ministre des affaires étrangères, M. Moussa Koussa, s'est envolé pour Londres où il a déclaré qu'il ne pouvait plus représenter le Gouvernement libyen.

Ce week-end, les combats se sont poursuivis dans les villes de Misrata, de Zawiya et de Brega. Selon des informations non confirmées, les forces gouvernementales auraient commencé à bombarder des villes au sud-ouest de Tripoli. Les frappes aériennes ont continué pendant tout le week-end autour de Syrte et de Ras Lanouf, situées respectivement à 240 kilomètres et à 650 kilomètres à l'est de Tripoli.

La Conférence de Londres sur la Libye, convoquée le 29 mars par le Premier Ministre britannique, David Cameron, a réuni plus de 40 délégués, représentant notamment l'ONU, l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'OTAN, pour dresser un état des lieux de la situation en Libye et envisager les moyens de venir en aide à la population libyenne.

Les participants à la conférence ont décidé d'un commun accord de mettre en place un Groupe de contact pour la Libye. Ce groupe devra, premièrement, assurer l'impulsion nécessaire à l'action de soutien à la Libye menée par la communauté internationale et en exercer la direction politique d'ensemble en coordination étroite avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la Ligue arabe, l'OCI et l'Union européenne; deuxièmement, servir de forum pour coordonner les réactions de la communauté internationale par rapport à la Libye et; troisièmement, centraliser les contacts entre la communauté internationale et les différentes parties libyennes.

Si les discussions se poursuivent au sujet de sa composition, elles tournent autour du nombre de 12 à 15 membres, afin de respecter un équilibre régional, dont des organisations internationales. Les participants à la Conférence de Londres ont accueilli avec satisfaction la proposition émise par le Secrétaire général d'assurer la coordination de l'aide humanitaire et la planification des actions de soutien en vue de stabiliser la situation à plus longue échéance.

Le 31 mars, j'ai effectué ma deuxième mission en Libye, en commençant par une visite d'une journée à Tripoli où j'ai rencontré des responsables du Gouvernement libyen, dont M. Baghdadi al-Mahmoudi, Secrétaire général du Congrès général du peuple libyen, considéré comme le Premier Ministre, et des membres importants de la Commission des affaires étrangères du

Congrès du peuple, y compris M. Abdel-Ati al-Obeidi et M. Mohamed Siala, Secrétaire général du Congrès du peuple.

J'ai rappelé que la communauté internationale exigeait la mise en œuvre intégrale des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité et souligné qu'il fallait absolument mettre fin immédiatement aux opérations militaires, cesser toutes les hostilités à l'encontre de la population civile libyenne et lever le siège de toutes les villes et localités. J'ai également insisté sur la nécessité de respecter les aspirations légitimes du peuple libyen, de garantir l'acheminement sans heurt de l'aide humanitaire dans toutes les villes et localités, en particulier à Misrata et à Zintan, et de permettre le retour en toute sécurité des travailleurs migrants se trouvant dans les villes assiégées. J'ai demandé la libération de tous les journalistes étrangers, y compris les quatre membres de l'équipe d'Al-Jazeera.

Le 1er avril, je me suis rendu à Benghazi où j'ai rencontré M. Moustafa Abdel-Jalil, Président du Conseil national de transition, et de nombreux autres membres du Conseil. Ils m'ont fait part de leur projet concernant la Libye démocratique qu'ils envisagent. Leur objectif primordial est de rétablir une légitimité constitutionnelle en organisant un référendum. Le projet décline les principes et obligations qu'ils entendent se donner en vue de mettre en place cette démocratie politique, invoque la prospérité économique et le développement, ainsi que l'utilisation des sciences et des technologies au profit du progrès social, en même temps qu'il condamne l'intolérance, l'extrémisme et la violence. Il présente également les grandes lignes des relations envisagées à l'avenir avec la communauté internationale : l'aspiration à une intégration régionale et à la coopération internationale, dans le respect des valeurs de la justice internationale, de la citoyenneté et du droit humanitaire et la réaffirmation du respect des traités et accords internationaux conclus avec d'autres États, permettant d'assurer la paix et la sécurité internationales par la coopération et la coexistence pacifique des pays et des peuples.

J'ai rendu compte au Conseil national de transition des discussions que j'avais eues la veille avec le Gouvernement libyen à Tripoli et j'ai indiqué que les autorités libyennes m'avaient fait part de leur volonté d'accepter un cessez-le-feu sous le contrôle d'observateurs impartiaux, à condition que le Conseil national de transition fasse de même. Son président a déclaré que le Conseil national de transition était prêt et disposé à respecter un cessez-le-feu, à condition qu'il en aille de même de l'autre côté, et qu'un tel cessez-le-feu impliquait la levée du siège imposé à toutes les villes de l'ouest du pays, le retrait des forces militaires, y compris des tireurs d'élite, des villes, et la liberté donnée à la population d'exprimer sa position.

Les membres du Conseil national de transition ont en outre indiqué que le peuple s'était soulevé pour exiger le départ du colonel Kadhafi et qu'un cessez-le-feu ne suffirait pas à mettre fin au conflit en Libye. Les médias reprennent toutefois des déclarations du Gouvernement faisant état de son opposition à un cessez-le-feu. Le Conseil s'est dit préoccupé par l'absence de financements et par des problèmes liés à la commercialisation et à la vente de pétrole et de gaz en Libye, soulignant qu'il fallait se pencher d'urgence sur cette question pour permettre à l'économie de fonctionner normalement. Le Conseil a également fait observer que la stabilisation de la situation à long terme était tributaire de deux sources principales : les prêts, garantis par les ventes de pétrole et de gaz, et les avoirs gelés à l'étranger.

S'agissant de la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme, le Conseil national de transition s'est dit favorable à sa mise en place et prêt à travailler en coopération étroite avec elle.

Au cours de mon entretien avec les membres du Conseil national de transition, l'un d'eux, originaire de la ville de Misrata et qui avait voyagé 30 heures durant pour participer à cette réunion, m'a présenté un état des lieux. Ce membre du Conseil national de transition, tout comme les autres membres, a appelé à prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la situation extrêmement grave qui règne toujours dans cette ville.

Le 31 mars, dans le cadre de mon deuxième voyage en Libye, une réunion sur des questions techniques a été organisée au siège de l'Union africaine, à son initiative, pour échanger des vues sur la cessation des hostilités en Libye. Des représentants de l'Union européenne, de la Ligue des États arabes, de l'OCI et de l'ONU ont pris part à cette réunion. Les participants ont examiné différents moyens possibles de trouver une solution à la crise libyenne ainsi que les modalités d'un cessez-le-feu.

J'apprécie beaucoup les efforts déployés par l'Union africaine, et j'espère vivement que la communauté internationale agira à l'unisson en vue de mettre rapidement fin à la violence et aux souffrances du peuple libyen. Je me félicite également de

l'ordonnance rendue le 25 mars par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, qui enjoint le Gouvernement libyen à s'abstenir de toute action qui pourrait entraîner des pertes en vies humaines ou constituer une atteinte à l'intégrité physique des personnes, et demande au Gouvernement de lui faire rapport dans les 15 jours sur les mesures prises pour se conformer à cette ordonnance.

En raison du manque d'accès à différentes régions du pays, il n'y a que très peu d'informations concernant la situation humanitaire en Libye. Néanmoins, l'on redoute l'existence de graves problèmes de protection, comme les mines antipersonnel, la violence sexiste et les violations des droits de l'homme. Dans l'ensemble, les conditions humanitaires, en particulier dans les régions où les combats ont lieu et dans les régions avoisinantes, demeurent préoccupantes, notamment pour ce qui est des besoins médicaux et de protection. Ces endroits pâtissent également de l'interruption des activités normales et des chaînes d'approvisionnement.

Des mouvements de population ont été signalés à l'intérieur de la Libye, autour d'Ajdabiya. D'après l'International Medical Corps, des dizaines de milliers de personnes ont fui les combats de la ville. Certaines sont revenues, mais, puisque la situation continue d'être instable, elles risquent de repartir. À la date du 4 avril, plus de 400 000 personnes avaient fui la Libye, et plus de 12 000 restent bloquées le long des frontières entre la Libye et la Tunisie et l'Égypte. Au 29 mars, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avaient déjà concouru à l'évacuation de plus de 88 000 personnes qui avaient fui la Libye. Alors qu'au départ, les déplacés étaient des hommes, principalement des travailleurs migrants, le nombre de femmes et d'enfants arrivant aux postes frontière a augmenté légèrement au cours de la semaine écoulée. Un nombre réduit, mais croissant, de familles de migrants, comprenant des femmes et des enfants, ayant traversé la frontière affirment avoir fait l'objet d'intimidations, de harcèlement et de violence en Libye.

De plus en plus de migrants souffrant de graves problèmes médicaux comme des blessures, des troubles psychiques et des maladies non transmissibles telles que le diabète, l'hypertension et d'autres maladies cardiovasculaires, ont pu être examinés et transférés pour recevoir d'autres traitements et soins.

L'appui fourni par les Gouvernements tunisien et égyptien afin de faciliter le travail de la communauté humanitaire a été précieux, de même que l'abondante assistance fournie par des organisations de la société civile locale et des ressortissants de ces pays. À la date du 3 avril, l'appel éclair en faveur de l'humanitaire pour la Libye avait été financé à hauteur de 70 %, soit 113 millions de dollars, avec 1,4 million sous forme de promesses. L'ONU a commencé à évaluer ses besoins en matière de sécurité pour les zones situées dans l'est. Une évaluation des besoins humanitaires suivra peu après.

Depuis que j'ai pris mes fonctions d'Envoyé spécial, il y a trois semaines, je me suis rendu quatre fois en Libye – deux fois à Tripoli, une fois à Tobrouk et une autre à Benghazi. Je me suis pleinement employé à établir des contacts avec les deux parties et j'ai procédé à de larges consultations avec la communauté internationale. Je suis prêt à me rendre de nouveau en Libye si la situation l'exige, et j'ai l'intention de mener d'autres consultations avec les parties régionales et internationales.

À ce stade, il est encore très difficile de savoir combien de temps cela prendra pour que le conflit libyen soit réglé. Néanmoins, c'est aux Libyens eux-mêmes qu'il incombe de trouver une solution. Il est également clair que la communauté internationale doit continuer de travailler de manière concertée et de mettre tout en œuvre pour concourir à la recherche d'une solution, notamment en fournissant l'appui nécessaire pour que l'ONU puisse appliquer intégralement les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Al-Khatib de son exposé très détaillé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 25.